

Réf. OAI : AvisOAI/ LTurmes\_PRGD Performance énergétique des bâtiments\_20201130

Monsieur Claude TURMES  
Ministre de l'Energie et de l'Aménagement du  
Territoire  
4, place de l'Europe  
L-2918 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 30 novembre 2020

**Objet : *Projet de règlement grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments  
Avis complémentaire OAI***

Monsieur le Ministre,

En complément de notre avis du 6 octobre 2020 sur le projet de règlement grand-ducal susmentionné, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que les exigences minimales à respecter par les bâtiments fonctionnels, prévues à l'article 6 du projet seront d'application dès l'entrée en vigueur du texte. En effet, elles ne sont pas concernées par la période transitoire prévue à l'article 26.

Selon notre analyse, il est essentiel d'étendre le champ d'application de la période de transition à ces exigences minimales dans un souci de sécurité juridique de planification.

Dès lors, nous vous proposons le texte suivant pour cet article 26 (ajout en ***gras italique***) :

« Pour les bâtiments fonctionnels neufs ou pour les extensions ou modifications de tels bâtiments fonctionnels, pour lesquels l'autorisation de construire est demandée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le calcul de performance énergétique et le certificat de performance énergétique visés à l'article 4, paragraphe 1 du présent règlement grand-ducal peuvent être établis, au choix, selon la méthodologie du Règlement de 2010 ou selon la nouvelle méthodologie du présent règlement grand-ducal.

***Si le calcul de performance énergétique et le certificat de performance énergétique visés à l'article 4, paragraphe 1 du présent règlement grand-ducal sont établis selon la méthodologie du Règlement de 2010, les exigences minimales du Règlement de 2010 restent aussi applicables pour le bâtiment en question. »***

Nous vous prions de bien vouloir nous informer des suites qui seront apportées à notre avis susmentionné ainsi qu'à la présente remarque.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos préoccupations, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT  
Directeur



P.S. : Copie de cet avis est adressée à M. Marc BESCH, Secrétaire général du Conseil d'Etat, et à M. Fernand ETGEN, Président de la Chambre des Députés, pour transmission à M. François BENOY, Président de la Commission parlementaire Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire.